

AGENT D'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉDUCATION DE L'ENFANT

L'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans). Prépare et met en état de propreté les locaux et les matériels servant directement aux enfants.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Accueil avec l'enseignant ou l'enseignante des enfants et des parents ou substituts parentaux
- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants
- Assistance de l'enseignant ou l'enseignante dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques
- Participation aux projets éducatifs

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les agents d'accompagnement à l'éducation de l'enfant ou agents spécialisés des écoles maternelles, représentaient 79 800 agents au 31 décembre 2012. Ils travaillent principalement dans les communes, les EPCI et les syndicats intercommunaux. Les agents d'accompagnement à l'éducation de l'enfant sont au cœur d'un secteur qui doit s'adapter, d'une part du fait de la réforme des rythmes scolaires et, d'autre part du fait qu'il est traversé depuis quelques années par un courant invitant à l'innovation, à l'expérimentation, non sans parfois inquiéter les professionnels qui craignent

une dérégulation et un recul sur la qualité d'accueil dans un contexte d'optimisation des places existantes.

ACCÈS

- > Formation initiale dans le domaine de la petite enfance
- > Concours d'accès de la filière sociale, catégorie C, cadres d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et des agents sociaux territoriaux

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- la modification de la réglementation de l'Éducation nationale : orientation statutaire, programmes des écoles et du temps scolaire, accueil d'enfants en situation de handicap ;
- le développement des chartes des ATSEM et du projet éducatif de territoire ;
- le développement des politiques éducatives territoriales ;
- l'évolution des politiques publiques territoriales liées à l'éducation (obligation d'un service minimum d'accueil pour les élèves du primaire) et à la prise en charge des enfants en dehors du temps scolaire (l'animation des temps périscolaires) ;
- les évolutions des conditions d'accueil des enfants de moins de 6 ans (dispositions spécifiques d'hygiène et de sécurité appliquées aux établissements scolaires) ;

- l'impact des mesures de l'État quant à l'accès à la scolarisation des enfants à partir de 2 ans.

La réforme des rythmes scolaires a eu un impact sur la situation professionnelle des agents exerçant ces métiers. En effet, la tendance d'évolution en matière de répartition des compétences est à la mutualisation des compétences périscolaires avec un renforcement de l'offre en matière d'accueil et ce, dans une logique de continuité éducative dans le cadre de projets pédagogiques. Les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) voient leur métier revalorisé dans le cadre de la réforme. Beaucoup de collectivités font appel à eux pour encadrer les nouveaux temps d'accueils périscolaires.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Le métier d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant est devenu relativement attractif. Le CAP petite enfance attire les jeunes et ce métier est un débouché possible. Les évolutions du métier sont un facteur de valorisation professionnelle. L'animation des ateliers est plébiscitée par les agents. Les collectivités modifient leurs habitudes de recrutement et tendent à titulariser des agents d'accompagnement à l'éducation de l'enfant sur concours avec le CAP petite enfance. De moins en moins d'agents sont intégrés par voie directe.

• SCÉNARIO 1

S'impose progressivement la logique d'un continuum éducatif de 0 à 6 ans et le développement de synergies entre la crèche, le jardin d'éveil et l'école maternelle. C'est l'opportunité pour les collectivités de conforter et d'optimiser leur rôle d'accompagnement en professionnalisant leurs agents. Avec l'intégration des méthodes de travail des professionnels de la petite enfance, c'est donc une évolution positive du métier, qui voit l'accroissement de leur rôle éducatif pendant les pauses méridiennes. En outre, ils ont également en charge la mise en œuvre de nouvelles règles d'hygiène et de sécurité dans les établissements.

• SCÉNARIO 2

L'école n'étant obligatoire qu'à partir de 6 ans, la rationalisation des équipements, liée à la baisse des ressources des collectivités pourrait occasionner une réduction du nombre des écoles maternelles, et un basculement vers des structures d'accueil petite enfance, engageant l'avenir du métier d'ATSEM.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNEPT 2013

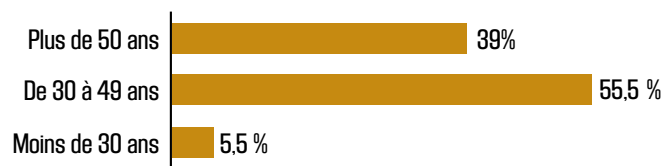
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

79 800 agents

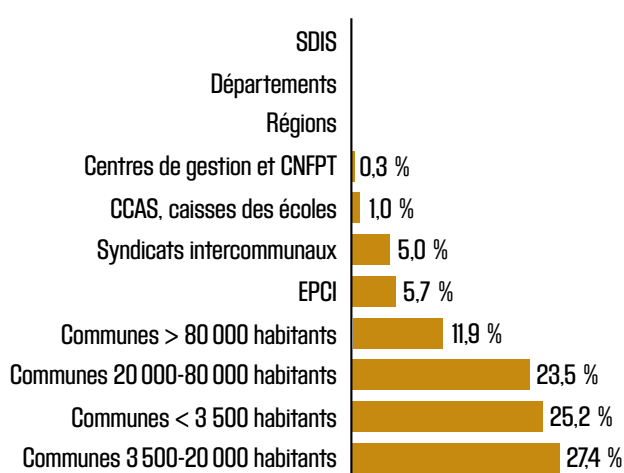
33,4 % d'agents à temps non complet

98,9 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

99,4 % d'agents de catégorie C

81,4 % d'agents titulaires

18,6 % d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **46 ans**

Part des plus de 55 ans : **20,4 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Affaires scolaires et périscolaires	69 400	87
Petite enfance	4 200	5,2
Autres services	6 200	7,8